



FICHE TECHNIQUE DE SAISIE DU DOSSIER
SUR LA PLATEFORME DAUPHIN

1. Déposez votre projet en ligne directement et impérativement sur la plateforme l'ANCT DAUPHIN à l'adresse suivante : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>
 - a. Le contrat de ville est rattaché à l'EPCI CC Rhône Lez Provence et au quartier prioritaire Nord du centre ancien Giono ouest,
 - b. Vous pouvez trouver des information sur la procédure sur : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>
 - c. Précisez le montant de la subvention que vous sollicitez auprès de chaque financeur potentiel et au regard des domaines ou champs de compétences de chacun : Etat, Commune
2. Le dossier généré par DAUPHIN est ensuite consulté par l'ensemble des partenaires financiers que vous avez sollicité. Si la ventilation n'est pas inscrite dans le prévisionnel, les partenaires ne pourront pas et prendre en compte votre demande financière,
3. Au moment de la saisie, vous devez ajouter impérativement les pièces suivantes :
 - a. Télécharger l'attestation sur l'honneur sur Dauphin, la remplir et la faire signer par le responsable juridique de votre structure,
 - b. Le bilan intermédiaire ou définitif de l'action de l'année antérieure.
 - c. S'il s'agit d'une reconduction, remplir le compte-rendu financier définitif sur le Cerfa n°150-59. Il est conseillé de prendre le plus grand soin à répondre à tous les critères et de manière exhaustive (profil du public tels que les tranches d'âge et % de femmes, taux de remplissage, le % de bénéficiaires résidents du QPV , dates de réalisation, contenu de l'action, résultats obtenus par rapport aux objectifs,...)
 - d. Le RIB
 - e. Les statuts si changement depuis le précédent dépôt,
 - f. La composition du conseil d'administration et du bureau ainsi que leur fonction si changement depuis l'année précédente,
 - g. Les derniers comptes-rendus approuvés et le dernier rapport d'activité approuvé si la ou les demandes auprès des différents financeurs sont supérieures à 23 000 €

Les documents sont à transmettre uniquement en format numérique. Vous pouvez bien évidemment transmettre toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait pertinente (article de presse, affiche, fiche projet, rapport d'activités...)

Vous trouverez toutes les informations relatives au dépôt de projet dans l

Pour le **bilan intermédiaire et final des actions réalisées en 2023**, une fiche Bilan de l'action complémentaire est à adresser par mail à l'adresse suivante : contratdeville@ville-bollene.fr